

* DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 AVRIL 2019
N°17

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT COMMUNAL
PINISOLU DE L'EXERCICE 2018**

Date de la convocation :
08/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 avril 2019, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Mathieu RUBINI, Maire.

**Nombre de membres
Composants l'Assemblée :**
14

ETAIENT PRESENTS : Mr Sébastien SPADA, Mme Emmanuelle SAUL, Mr Marius PERI, Mr Jean François ALIAGA Adjoint au Maire, Mme Françoise ANGELI, Mme Maryse NATALI, Mr Jean-Antoine MARCELLESI.

**Nombre de Conseillers
en exercice :** 14

**Nombre de membres
présents :** 08

ETAIENT ABSENTS : Mme Claudia ANDREANI, Mme Laurène BIFERALI, Mr Eric PIESZKO, Mr Frédéric LECA.

Nombre de votants : 10

Quorum : 08

ABSENTS REPRESENTES : Mr SANDRI Francescu (donne procuration à M. RUBINI Mathieu), Mr Bernard LAPORTE (donne procuration à Mme ANGELI Françoise)

**Secrétaire de séance
Mme Emmanuelle
SAUL**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

**Monsieur le Maire donne lecture du document tel que dressé pour l'exercice 2018
par Monsieur le Receveur Municipal**

Sur exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Budget Primitif de l'exercice 2018 et l'ensemble des Délibérations Modificatives qui s'y rattachent.

CONSIDERANT, l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

**CONSIDERANT, l'exécution du budget de l'exercice clôt dans ses différentes
Sections budgétaires,**

CONSIDERANT, la comptabilité des valeurs inactives,

Après, réunion de la commission compétente, le 12 avril 2019

DECLARE

**Que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve
de sa part**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

Mathieu RUBINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20190412-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2019